

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES

**PROGRAMME CONJOINT DE DOCTORAT EN PHILOSOPHIE
OFFERT PAR L'UQTR ET L'UQAM**

RÉSUMÉ D'ÉVALUATION



Septembre 2016

Introduction

Le présent document résume le processus d'évaluation du programme de doctorat conjoint en philosophie offert par l'UQTR et l'UQAM et fait la synthèse des principaux résultats de l'évaluation. La diffusion de ce résumé sur le site Internet de l'université est la dernière étape du processus tel qu'il est prévu dans la *Politique d'évaluation périodique des programmes de l'UQTR* et dans la *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants* du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)¹.

1. Autoévaluation

L'autoévaluation du programme de doctorat en philosophie, offert conjointement par l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières s'est déroulée sur une période de 17 mois, soit de juin 2013 à novembre 2014.

Le sous-comité conjoint d'autoévaluation (SCCA), formé des deux directeurs locaux du programme, d'une professeure de l'UQAM, d'un professeur de l'UQTR, d'une étudiante de l'UQAM et d'un étudiant de l'UQTR, s'est réuni une première fois le 11 juin 2013 par vidéoconférence. Par la suite, trois réunions en présentiel ont eu lieu : le 30 août 2013 à l'UQTR, le 8 novembre 2013 à l'UQAM et le 14 mai 2014 à l'UQTR. Un forum de discussions a été créé afin de faciliter les travaux et les échanges entre les membres du SCCA. Les deux directeurs locaux du programme se sont réunis en octobre 2014 afin de finaliser la rédaction du rapport qui a été adopté par courriel par les membres du SCCA. Dans le cadre de l'autoévaluation, une enquête électronique par questionnaires a été menée auprès des étudiants et des diplômés du programme. Tous les étudiants inscrits au trimestre d'automne 2013 ont été invités à participer à l'enquête. Les taux de réponse sont de 88,9 % à l'UQTR, soit 8 répondants sur les 9 étudiants inscrits, et de 32,1 % à l'UQAM, soit 9 étudiants sur 28. Pour les diplômés, à l'UQTR, 4 des 11 personnes sollicitées (36,4 %) ont répondu au questionnaire tandis qu'à l'UQAM, on dénombre 4 répondants sur les 30 diplômés sollicités (13,3 %). Des groupes de discussion ont eu lieu avec les professeurs de chaque établissement, soit avec 5 des 6 professeurs de l'UQTR (83,3 %) et avec 11 des 19 professeurs (58 %) de l'UQAM. Le SCCA a jugé qu'il était impossible de recueillir l'avis d'employeurs ou de représentants socioéconomiques en raison du type d'emplois occupés par les finissants : enseignants du cégep ou professeurs à l'université.

2. Évaluation externe

Deux experts ont participé à la seconde étape du processus d'évaluation. Ces personnes ont émis un avis conjoint basé à la fois sur le *Rapport d'autoévaluation*, dont elles ont reçu copie, et sur les résultats des consultations tenues à huis clos, le 22 octobre 2015 à l'UQTR et le 23 octobre 2015 à l'UQAM. Les évaluateurs externes ont rencontré en huis clos des étudiants, des diplômés et des professeurs.

¹ Bureau de coopération interuniversitaire, qui remplace la CREPUQ depuis janvier 2014. La politique de la CREPUQ est tout de même en vigueur pour l'instant.

3. Validation du *Rapport du comité interinstitutionnel*

Le processus d'évaluation des programmes conjoints de l'Université du Québec prévoit que le rapport final d'évaluation d'un rapport conjoint soit rédigé par un comité interinstitutionnel. Celui-ci est composé de deux représentants de chacun des établissements qui contribuent à l'offre du programme conjoint. Dans le présent cas – et de manière exceptionnelle – il a été convenu par chacune des parties de nommer un seul représentant par constituante. Le doyen des études de l'UQTR et le vice-doyen aux études de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM ont représenté leur établissement respectif.

Pour respecter le processus d'évaluation de l'UQTR, il a été convenu que la sous-commission des études de cycles supérieurs puisse se pencher sur les résultats de l'autoévaluation et sur les avis des experts avant que le comité interinstitutionnel ne se réunisse pour la rédaction du *Rapport du comité interinstitutionnel*. L'avis de la sous-commission des études de cycles supérieurs a été transmis au comité interinstitutionnel au printemps 2016.

Le *Rapport du comité interinstitutionnel* d'évaluation du programme conjoint de doctorat en philosophie basé sur le contenu des documents produits au cours des deux étapes précédentes a été adopté par la Commission des études de l'UQTR le 7 septembre 2016 (résolution 2016-CE578-07.01-R5451).

4. Profil du programme

Le programme conjoint de doctorat en philosophie est offert par l'UQTR et UQAM. Il a été créé par l'UQTR en 1972. En 1983, l'UQTR signait un protocole d'entente pour que le programme soit offert en extension à l'UQAM. En 1990, une nouvelle entente a été conclue et le programme de doctorat en philosophie est devenu un programme conjoint. L'offre de cours pour le programme de doctorat est gérée de manière indépendante par les deux constituantes.

En 1996, l'UQAM et l'UQTR ont signé un protocole d'entente avec l'université d'Aix-Marseille I. Cette entente prévoyait la codirection de thèses de doctorat et la bidualité (par un établissement québécois et un établissement français) d'étudiants qui réalisent leurs études de troisième cycle dans deux institutions. Une période de résidence à l'étranger (deux trimestres) est ainsi obligatoire pour chaque étudiant. L'entente est au point mort depuis quelques années.

En 2007, le doctorat en philosophie s'associait à l'Institut des sciences cognitives de l'UQAM pour offrir à ses étudiants une concentration à l'issue de laquelle une attestation de troisième cycle en sciences cognitives peut être délivrée à l'étudiant, en sus de son diplôme de doctorat. Cette nouvelle concentration n'est pas destinée à être offerte à l'UQTR : elle concerne en fait trois programmes de l'UQAM (doctorats en philosophie, en linguistique et en psychologie).

Le programme conjoint de doctorat en philosophie compte 90 crédits, soit 9 crédits obligatoires d'activités d'encadrement de la recherche, 9 crédits de cours optionnels et 72 crédits de thèse.

5. Qualité du programme

En ce qui concerne les objectifs de formation du programme et les conditions d'admission, on relève des différentes consultations l'importance de mettre à jour les objectifs du programme afin de tenir compte de l'évolution de la discipline et du corps professoral dans les deux établissements ainsi que d'harmoniser les conditions d'admission au programme dans les deux établissements partenaires.

Malgré les taux de satisfaction élevés des étudiants à l'endroit de la structure du programme et de ses activités, le comité d'autoévaluation et les experts externes tirent deux constats. Premier constat : il y a peu de diversité dans l'offre de séminaires et chaque séminaire n'est pas offert fréquemment. Les étudiants n'ont donc pas toujours la possibilité de s'inscrire aux séminaires de leur choix. Il serait opportun de bonifier l'offre de séminaires, d'une part en étudiant la possibilité d'offrir des séminaires simultanément au 2^e et au 3^e cycle et, d'autre part, en offrant aux étudiants la possibilité de s'inscrire à des séminaires offerts dans l'autre établissement partenaire. De plus, des séminaires conjoints UQAM-UQTR pourraient être une façon de pallier le faible nombre d'inscriptions dans ces activités et d'en assurer l'offre. Aussi, il ressort du processus d'évaluation que le nombre de crédits de scolarité du programme devrait être augmenté pour s'ajuster aux programmes de doctorat en philosophie offerts en Amérique du Nord.

Second constat : les trois activités d'encadrement de la recherche (lectures dirigées, projet de thèse et examen doctoral) semblent poser problème : les professeurs ne s'entendent pas tous sur le contenu et les finalités de ces trois activités (particulièrement à l'UQAM). Il est essentiel que ces éléments soient précisés et connus de tous les membres du corps professoral des deux établissements.

Les étudiants et les diplômés sont satisfaits de l'encadrement reçu « pour la réussite des études », particulièrement l'encadrement offert par le directeur de recherche, mais selon le comité interinstitutionnel un resserrement des mesures d'encadrement dans les trois activités d'encadrement de la recherche ainsi qu'en rédaction de thèse est essentiel pour favoriser la diplomation et réduire la durée des études. Aussi, il faudrait préciser les exigences propres à la thèse elle-même (notamment l'ampleur du travail exigé) et identifier les meilleures pratiques d'encadrement des étudiants en période de rédaction. Ces mesures pourraient, par la même occasion, aider à augmenter les taux de diplomation, qui sont bas, et diminuer la durée des études, qui est souvent très longue. Mettre en place des mesures pour briser l'isolement des étudiants en période de rédaction de thèse, par exemple en fournissant des espaces de travail dans les départements, a aussi été identifié par le comité d'autoévaluation et les experts, comme une piste à suivre en cette matière. L'augmentation du nombre de séminaires, comme mentionné précédemment, pourrait aussi contribuer à l'augmentation du sentiment d'appartenance et à l'augmentation du taux de diplomation, tout comme l'augmentation de l'aide financière.

Signalons que l'essentiel du recrutement des étudiants se fait chez les diplômés de la maîtrise des deux institutions. Il est avancé, dans les différents documents produits au cours du processus d'évaluation du programme conjoint qu'il serait opportun d'accroître les efforts de recrutement à l'international pour augmenter le nombre d'inscriptions.

6. Gestion du programme et ressources

La gestion conjointe du programme de doctorat en philosophie en est assurément le point faible. De l'avis des membres du comité interinstitutionnel, l'absence d'un véritable comité conjoint de programme explique certains aspects du programme qui doivent aujourd'hui être améliorés. Un comité conjoint de programme fonctionnel est une condition essentielle à la qualité de l'aspect conjoint du programme. Par ailleurs, les membres du comité interinstitutionnel, dans leur rapport, ont estimé que les étudiants du programme ne profitent pas du potentiel que peut procurer le caractère conjoint du programme, à l'exception du colloque conjoint qui est très apprécié de ces derniers. Le comité conjoint de programme doit donc trouver les moyens de favoriser la collaboration des professeurs des deux établissements afin de bonifier la qualité de la formation des étudiants. Cela est particulièrement important dans le contexte actuel où les ressources sont limitées.

En ce qui concerne les ressources professorales, la compétence des professeurs des deux établissements, leur disponibilité et leur qualité de pédagogue ont été identifiées par les étudiants et les diplômés comme une des forces du programme, ce qu'ont confirmé les experts externes. Les membres du comité interinstitutionnel endossent l'avis des experts externes voulant qu'il ne faille absolument pas diminuer le nombre de professeurs impliqués dans l'offre du programme; il y va de la survie du doctorat. Aussi, lors de remplacements de postes, il faut favoriser l'embauche de professeurs spécialisés dans des secteurs qui sont déjà des forces des départements plutôt que dans de nouveaux secteurs.

7. Bilan du programme : forces et faiblesses

À la lumière de l'ensemble des documents produits au cours de l'évaluation et des informations mises à la disposition des différentes parties prenantes au processus, les forces et faiblesses du programme conjoint de doctorat en philosophie sont les suivantes :

Les forces du programme :

- la répartition des crédits consacrés au cours et activités et à la thèse (selon les étudiants et diplômés);
- le corps professoral des deux établissements (compétence dans le domaine, pédagogie, disponibilité, etc.);
- certains aspects de l'encadrement des étudiants (accueil dans le programme, l'encadrement fourni par le directeur de thèse, le suivi administratif du dossier étudiant);
- le colloque annuel;
- les objectifs généraux du programme;
- les opportunités offertes aux étudiants, comme la possibilité d'intégration à des groupes de recherche et les activités hors programme.

Les faiblesses du programme :

- certains aspects de l'encadrement des étudiants (le soutien pour le choix d'un directeur de thèse et l'aide pour publier ou diffuser les résultats de la recherche);
- la fréquence et la variété de l'offre des séminaires, ne permettant pas, par exemple, de choisir ses cours en fonction d'intérêts de recherche spécifiques;

- aucune valeur ajoutée au caractère conjoint du programme;
- la difficulté ou l'impossibilité pour les étudiants de développer un réseau de contacts;
- les possibilités de financement offertes par l'université ou par le directeur de recherche;
- la confusion (à l'UQAM) sur le rôle et les finalités des trois activités préparatoires à la recherche.

8. Recommandations

Les recommandations suivantes découlent de l'analyse faite par le comité interinstitutionnel des constats tirés du rapport d'autoévaluation et du rapport des experts externes. Signalons que les recommandations des experts et celles contenues dans le rapport d'autoévaluation vont dans le même sens.

Recommandation 1 : Maintenir et renforcer le caractère conjoint du programme

- a. travailler à ce que le caractère conjoint du programme représente une valeur ajoutée pour les étudiants et les professeurs ²;
- b. amener le comité conjoint de programme à se rencontrer au moins une fois par année;
- c. harmoniser les conditions d'admission dans les deux établissements, à moins que la preuve soit faite que des différences soient justifiées et que les deux établissements soient d'accord;
- d. poursuivre le colloque interinstitutionnel et veiller à renouveler son financement lors des changements annoncés au programme FODAR;
- e. renforcer l'offre conjointe de certains séminaires ³

Recommandation 2 : Revoir les objectifs du programme à la lumière de l'évolution des différents domaines de recherche en philosophie et des domaines de spécialisation des professeurs des deux établissements.

Recommandation 3 : Revoir les conditions d'admission

Recommandation 4 : Revoir la structure du programme et les activités de formation

- a. augmenter le nombre de crédits consacrés aux séminaires afin de l'harmoniser avec ce qui se fait en Amérique du Nord;
- b. compléter la liste actuelle des séminaires par d'autres séminaires ou cours, comme un séminaire de recherche en esthétique ou séminaire de recherche en philosophie de l'art;
- c. réviser les trois activités de recherche pour en préciser la nature, la portée et les exigences ainsi que la séquence dans laquelle ces activités doivent être réalisées dans le programme;
- d. évaluer l'opportunité de jumeler des séminaires à la maîtrise et au doctorat dans les deux établissements;
- e. offrir les séminaires à l'UQTR chaque semaine par souci d'uniformité avec l'UQAM.

² Par exemple, promouvoir la cosupervision d'étudiants par des chercheurs issus des deux constituantes, inciter à l'élaboration de projets de recherche en collaboration entre chercheurs issus des deux constituantes ou, encore, utiliser le caractère distinctif de ce programme conjoint de 3e cycle dans les stratégies de recrutement d'excellents étudiants, d'ici et d'ailleurs.

³ La recommandation 6 a été retirée de la liste des pistes à suivre pour mettre en place la nouvelle recommandation 1.

Recommandation 5 : Développer l'encadrement et l'aide aux étudiants

- a. informer les étudiants de la possibilité de s'inscrire à des séminaires dans l'autre établissement partenaire, afin de maximiser la diversité de l'offre de séminaires aux étudiants;
- b. établir un échéancier plus strict afin que ces activités favorisent une diplomation plus rapide;
- c. envisager la création de comités de suivi pour encadrer l'étudiant dans ses recherches, dès la fin de sa scolarité;
- d. déployer des efforts pour augmenter le nombre de bourses de recrutement;
- e. augmenter le nombre de postes de moniteurs et d'auxiliaires d'enseignement, afin d'assurer un meilleur soutien financier aux étudiants;
- f. doter les étudiants au doctorat d'un local bien à eux qu'ils n'auront pas à partager avec les étudiants de philosophie de tous les cycles.

Recommandation 6 : Dynamiser les activités et interactions hors programme :

- a. poursuivre les conférences offertes par les deux départements;
- b. considérer l'attribution des locaux pour les doctorants de façon à favoriser les échanges entre les étudiants et les professeurs.

Recommandation 7 : Faire rayonner les départements et les établissements :

- a. maintenir et promouvoir les ententes avec les universités étrangères;
- b. remplacer les professeurs qui vont prendre leur retraite de manière à maintenir la diversité, les capacités d'encadrement et l'attraction du département et afin de consolider les aires de recherche déjà établies;
- c. s'assurer de maintenir le rayonnement des départements de l'UQAM et de l'UQTR dans les domaines dans lesquels ils sont bien établis sur le plan national et international;
- d. faire la promotion du programme à l'international;
- e. sensibiliser l'ensemble du corps professoral à l'importance de déposer des demandes de subventions pour des projets de recherche (CRSH, FRQSC et autres).

Recommandations particulières pour l'UQTR

Recommandation 8 : Consolider le partenariat des professeurs avec les unités de recherche hébergées hors du département et avec les groupes de recherche externes;

Recommandation 9 : Renouveler les accords formalisés avec les départements et instituts étrangers et mener à bon terme les collaborations en cours de constitution.

Recommandations particulières pour l'UQAM

Recommandation 10 : Que soit maintenue l'offre de la concentration en sciences cognitives;

Recommandation 11 : Que l'on s'assure du maintien de la capacité d'attraction du département par le développement de chaires (de recherches, institutionnelles, du Canada, etc.).